

LAFUMA® GROUPE

Ne pas distribuer, directement ou indirectement, aux Etats-Unis, au Canada, en Australie ou au Japon

Anneyron, le 27 mai 2009

COMMUNIQUE DE PRESSE : SUCCEs DE L'AUGMENTATION DE CAPITAL AVEC MAINTIEN DU DROIT PREFERENTIEL DE SOUSCRIPTION

Lafuma annonce aujourd'hui que son augmentation de capital, lancée le 5 mai 2009 pour un montant brut de 10 430 880 euros, par émission de 1 303 860 actions nouvelles avec maintien du droit préférentiel de souscription, a été intégralement souscrite.

Cette émission, qui participe du renforcement de la structure du bilan du Groupe et s'inscrit dans la continuité des actions récemment menées, dont notamment la réorganisation des financements bancaires et la cession de la marque Millet en Corée, donne lieu à un renforcement des fonds propres du Groupe à hauteur de 10,2 millions d'euros et procure à la société les moyens de financer sa stratégie de développement par croissance organique.

794 760 actions nouvelles ont été souscrites à titre irréductible, représentant 61% des actions nouvelles à émettre.

En conséquence, la Caisse des Dépôts, par l'intermédiaire de CDC Entreprises Elan PME, qui s'était engagée irrévocablement à souscrire les actions qui n'auraient pas été souscrites à titre irréductible par les actionnaires, dans la limite d'un plafond de 9,9 millions d'euros et 25% du capital social ou des droits de vote post opération de la Société, a souscrit 509 100 actions nouvelles. A l'issue de l'augmentation de capital, la Caisse des Dépôts devient donc actionnaire de la Société à hauteur de 14,6% de son capital social.

Le règlement-livraison des 1 303 860 actions nouvelles et leur admission aux négociations sur le marché Euronext Paris sont prévus le 28 mai 2009. Les actions nouvelles seront assimilées aux actions existantes de la Société et négociées sur la même ligne de cotation (code ISIN FR00000 35263).

A compter du 28 mai 2009, le nombre total d'actions composant le capital social de Lafuma sera porté à 3 476 961.

L'opération a été dirigée par Société Générale Corporate & Investment Banking, chef de file et teneur de livre et par Oddo & Cie, Co-chef de file, Close Brothers agissant en qualité de conseil de la société.

Agent centralisateur :

Oddo & Cie, 12 boulevard de la Madeleine, 75440 Paris Cedex 09.

Information du public

Toutes les informations concernant les modalités de souscription seront également disponibles sur Internet : www.groupe-lafuma.fr

Contact : Gilles Venet – Tél : 04-75-31-31-07 – infos-finance@lafuma.fr

Un prospectus ayant reçu de l'Autorité des marchés financiers (l'« AMF ») le visa n°09-117 en date du 29 avril 2009 est disponible sans frais au siège social de la société LAFUMA S.A. et sur les sites Internet de LAFUMA S.A. (www.groupe-lafuma.fr) et de l'AMF (www.amf-france.org).

Le prospectus est composé du document de référence de la société LAFUMA S.A., déposé auprès de l'AMF le 12 mars 2009 sous le n°D.09-115, de son actualisation déposée auprès de l'AMF le 28 avril 2009 sous le n°D.09-115-A1 et d'une note d'opération incluant le résumé du prospectus.

LAFUMA S.A. attire l'attention des investisseurs sur les sections relatives aux facteurs de risque figurant dans le prospectus visé par l'AMF.

Avertissement

Ne pas distribuer, directement ou indirectement, aux Etats-Unis, au Canada, en Australie ou au Japon.

La diffusion de ce communiqué peut, dans certains pays, faire l'objet d'une réglementation spécifique. Les personnes en possession du présent communiqué doivent s'informer des éventuelles restrictions locales et s'y conformer.

Ce communiqué et les informations qu'il contient ne constituent ni une offre de vente ou de souscription, ni la sollicitation d'un ordre d'achat ou de souscription, de valeurs mobilières dans un quelconque pays, en particulier aux Etats-Unis.

Des valeurs mobilières ne peuvent être offertes ou vendues aux Etats-Unis qu'à la suite d'un enregistrement en vertu du U.S. Securities Act de 1933, tel que modifié, ou dans le cadre d'une exemption à cette obligation d'enregistrement. Les actions et les droits préférentiels de souscription de Lafuma S.A. n'ont pas été et ne seront pas enregistrées au titre du U.S. Securities Act et Lafuma S.A. n'a pas l'intention de procéder à une offre publique de ses valeurs mobilières aux Etats-Unis. Des copies de ce document ne sont pas, et ne doivent pas, être distribuées aux Etats-Unis.

La diffusion de ce communiqué (ce terme incluant toute forme de communication) est soumise aux restrictions prévues à la section 21 (restrictions relatives à la financial promotion) du Financial Services and Markets Act 2000 ("FMSA"). En ce qui concerne le Royaume-Uni, ce document est destiné et adressé uniquement aux personnes qui (i) ont une expérience professionnelle en matière d'investissements (« investment professionals ») visées à l'article 19(5) du Financial Services and Markets Act 2000 (Financial Promotion Order) 2005, tel que modifié (l'« Ordre »), (ii) visées à l'article 49(2)(a) à (d) de l'Ordre, et (iii) toute autre personne auxquelles le présent

document peut être légalement communiqué (toutes ces personnes, avec les Investisseurs Qualifiés (tels que définis dans la Directive Prospectus) sont dénommées ensemble les « Personnes Qualifiées »). Ce document ne doit pas être utilisé au Royaume-Uni par des personnes qui ne seraient pas des Personnes Qualifiées. Tout investissement lié à ce document ne pourra être proposé ou conclu au Royaume-Uni qu'avec des Personnes Qualifiées. En recevant ce document, vous devrez prévenir la Société que vous faites partie des catégories de personnes mentionnées ci-dessus.